

Madame, Monsieur,

### Concerne : Encodage Rapport Unique - formulaire participation et activation sociale

Nous avons constaté une erreur dans la programmation du formulaire 'participation et activation sociale' du Rapport Unique : si des frais de personnel sont déclarés dans les modules collectifs, ils sont comptabilisés deux fois dans le récapitulatif final.

Pour remédier à cette erreur, nous vous demandons de procéder de la façon suivante :

Sur l'écran « **Frais de personnel : modules collectifs** », il faut

1. Compléter les détails des membres du personnel pour chaque membre de personnel affecté à ces modules (NISS, Nom et prénom, Régime d'embauche,...)
2. En dessous des détails des membres du personnel, figure la rubrique « Frais de personnel : ». **Ici par contre, il faut impérativement indiquer le chiffre 0 € (voir exemple ci-dessous)**

Participation et activation sociale / Frais de personnel : modules collectifs

[Annuler](#)

NISS	Nom et prénom	Régime d'embauche	Taux d'affectation au projet	Durée (mois)	Montant brut	Montant du salaire affecté au subside	Actions
91030111343	XXX	1/2 ETP	50%	1	40000 €	834 €	<a href="#">Supprimer</a>
87121528116	XXX	1/2 ETP	50%	1	31008 €	646 €	<a href="#">Supprimer</a>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<a href="#">Ajouter</a>

Frais de personnel :  €

Collaboration externe

[Précédent](#) [Sauver](#) [Sauver et suivant](#)

© 2008 Social Security copyright | Powered by Smals | Release 1.5.55

**Etapes**

1. Sélection
2. Téléchargement
3. Promotion de la participation sociale
4. Frais de personnel : participation sociale
5. Organisation de modules collectifs
- 6. Frais de personnel : modules collectifs**
7. Lutte contre la pauvreté infantile
8. Frais de personnel : pauvreté infantile
9. Récapitulatif

Notez bien que le total des frais de personnel repris dans cet écran doit correspondre au total des frais de personnel rempli dans l'écran précédent 'Organisation de modules collectifs'.

**Les CPAS qui ont déjà signé et clôturé le formulaire 'participation et activation sociale' ne doivent rien entreprendre. Le SPP Intégration Sociale effectuera les manipulations manuellement, si nécessaire.**

**Il est demandé aux CPAS qui n'ont pas encore clôturé le formulaire concerné, de vérifier les données introduites en fonction de l'instruction susmentionnée.**

En outre, nous vous rappelons des manuels disponibles :

- Manuel subvention participation et activation sociale

Manuel expliquant la mesure, à télécharger via <https://www.mi-is.be/fr/outils-cpas/rapport-unique-annuel>, onglet 'documents'

- Rapport unique. Manuel d'utilisation à l'usage des CPAS

Manuel technique décrivant comment remplir les formulaires du rapport unique, à partir de la page 47 vous trouverez les instructions concernant le formulaire 'Participation et activation sociale'. Vous pouvez le télécharger à partir de la page d'accueil du portail de la sécurité sociale : [https://professional.socialsecurity.be/site\\_fr/civilservant/Applics/ruspp/index.htm](https://professional.socialsecurity.be/site_fr/civilservant/Applics/ruspp/index.htm)

Salutations distinguées,

SPP Intégration sociale